



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commission de l'économie du  
**développement**  
durable



## Point de repère n° 8

les enjeux d'adaptation pour les  
entreprises en matière de gestion  
de l'eau

Leçons d'une étude de cas

*Pascal Chalvon-Demersay*

*Février 2024*

*Pour établir ses avis, la Commission de l'économie du développement durable s'appuie sur l'expertise scientifique. Ces références, élaborées en toute indépendance par des experts, visent à rendre celle-ci appropriable par tous, dans sa pluralité, et informer le débat public.*

*En l'espèce, cette note résume la présentation de P.Chalvon-Demersay (Medef) sur les enjeux d'adaptation pour les entreprises en matière de gestion de l'eau, à partir de l'expérience de Syensqo.*

# Les enjeux d'adaptation pour les entreprises en matière de gestion de l'eau

## Leçons d'une étude de cas

*Il est de l'intérêt des agents privés, qu'il s'agisse des entreprises et des investisseurs, d'anticiper les impacts du changement climatique pour leurs activités afin d'en assurer la résilience. L'examen de la manière dont ils se saisissent de ces enjeux et les instruments qu'elles mettent en œuvre sont riches d'enseignements. Dans cette perspective, P.Chalvon-Demersay décrit ici le contexte dans lequel se pose la gestion de l'eau pour son entreprise (Syensqo) et les recommandations que l'on peut en tirer.*

### L'évaluation des risques et la gestion de l'eau pour Syensqo

Syensqo est issue du spin-off de Solvay le 8 décembre 2023, entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, avec plus de 13 000 employés, nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront progresser l'humanité.



3 types de risques sont à considérer en matière gestion de l'eau, pour Syensqo

- Le risque du coût de l'eau: valeur liée à la rareté de l'eau, au déficit de qualité de l'eau, au coût de traitement de l'eau,

- Le risque de manque d'eau: sécheresse et réduction de production sur les zones et période en stress hydrique, restrictions réglementaires, impact réputationnel,
- Le risque d'excès d'eau: dommages liés aux inondations

#### *Analyse et méthodologie mise en œuvre pour qualifier les risques*

- 56 sites industriels dans le monde - 85 Million de m<sup>3</sup> d'eau captée
- Utilisation de bases de données, WRF - Water Risk Filter développé par le WWF et Intratec pour le coût des externalités de l'eau.
- Les 5 niveaux de risques du WRF ont été simplifié en deux catégories:
  - 57% des captations d'eau en zone de stress hydrique, dont environ 5% en zone classée haute ou très haute
  - 43% des captations d'eau hors zone de stress faible

#### *Deux grandes utilisations industrielles:*

- 35% sont des eaux dites de "procédé", elles entrent dans la fabrication des produits et sont susceptibles d'être au contact des autres substances chimiques,
- 65% sont des eaux dites de "refroidissement", dont l'action est de capter les calories émises par les réactions exothermiques. Ces eaux sont rejetées à proximité du point de captage, sans incidence sur le volume ou la qualité de l'eau, hormis la température et un déplacement entre la captation et le rejet.

Il est à noter que la consommation à proprement parler d'eau à l'échelle du Groupe est de l'ordre de 7% du volume d'eau prélevée, dont environ 1% en zone de stress hydrique.

#### *Implications pour la gestion de l'eau*

- La quantité d'eau fraîche prélevée est un indicateur de performance du Groupe.

- Une cible de réduction des prélèvements d'eau en valeur absolue a été décidée à l'horizon 2030, par rapport à 2021, afin de découpler la captation d'eau de la croissance économique du Groupe. Compte tenu des hypothèses de croissance, cela correspond à un ensemble de projets d'environ 25% des prélèvements, soit plus de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an.
- Le Groupe a mis en place un plan de réduction des risques liés à l'eau, pour minimiser les risques financiers sur l'activité et les impacts de chaque site situé en zone sensible.
- Les nouveaux investissements de croissance du Groupe doivent anticiper et à minima compenser si ce n'est réduire les éventuelles captations additionnelles d'eau.
- Compte tenu du positionnement géographique des sites de Syensqo et par souci de simplification, ce sont les données Intratec Europe qui ont été utilisées pour calculer le coût d'externalité de l'eau. Il est à noter que les données Intratec intègrent les coûts de pré-traitement mais pas de post-traitement après utilisation.
- Le coût d'externalité de l'eau est intégré aux projets d'investissements. Il dépend de deux facteurs, l'intensité de stress hydrique et le type d'utilisation.
- Afin de simplifier la mise en œuvre dans les plans d'investissement, 4 coûts standards moyens d'externalité sont considérés, prenant en compte la rareté et les coûts de traitement de l'eau, sur une base moyenne. Ils n'ont pas de valeur commerciale :
  - X €/m<sup>3</sup> pour une eau de refroidissement en zone de stress faible
  - 2X €/m<sup>3</sup> pour une eau de refroidissement en zone de stress élevé
  - 6X €/m<sup>3</sup> pour une eau de procédé en zone de stress faible
  - 16X €/m<sup>3</sup> pour une eau de procédé en zone de stress élevé

Ces valeurs sont données à titre d'illustration et n'ont pas de valeur commerciale. Elles dépendent de la localisation des sites, des conditions hydrométriques, des pays considérés, des coûts de traitement d'eau, et d'autres variables qui varient d'un groupe industriel à l'autre.

## - Gouvernance

Un Comité de gestion des impacts environnementaux est en place au niveau du Groupe. Il permet d'allouer les ressources de façon optimale et de gérer la trajectoire de décroissance des captations d'eau en privilégiant les zones sensibles. Ce comité est placé sous l'autorité du comité exécutif du Groupe.

### **Gestion de l'Eau et la directive « CSRD »**

Tous les standards ESRS "E" ont un lien avec la gestion de l'eau. Trois ESRS sont plus particulièrement concernés, ESRS E2 "Pollution" pour la qualité de l'eau, E3 "Water" pour les volumes et E4 "Biodiversité" compte tenu de l'importance de l'eau pour les espèces vivantes. Il est à noter qu'une stratégie spécifique à la conservation de la biodiversité est demandée dans le cadre de l'ESRS E4.

Si l'exemple de Syensqo ci-dessus donne une bonne idée des informations à produire pour les captations d'eau d'un grand groupe industriel, ils mettent aussi en évidence la complexité d'obtention de ces informations pour la chaîne de valeur en amont des centres de production, parmi les milliers de fournisseurs concernés - de l'ordre de 30 000 fournisseurs pour un Groupe tel que Syensqo - et en aval lors de l'utilisation des produits lors de chaînes de transformation, des consommations des produits finaux et de leur fin de vie.

L'ESRS E4 Biodiversité est certainement parmi les plus complexes, car l'impact sur la Biodiversité résulte d'une combinaison entre les ESRS E1 Climat, E2 Pollution, E3 Water.

La notion de double matérialité, l'apport de la science, les méthodologies et le pragmatisme dans la mise en oeuvre des stratégies de réduction d'impact et de régénération, ainsi que la cohérence entre les pays en ce qui concerne la transposition de la directive sont indispensables à une bonne mise en oeuvre de cette directive.

### **Observations et Recommandations pour une meilleure gestion de l'eau en France**

#### *a. Données et observations - France (moyenne 2010-2019)*

Prélèvements d'eau 32.8 Mds de m<sup>3</sup>, avec un objectif de réduction de 10% à l'horizon 2030. Part de l'industrie 8% soit 2.6 Mds de m<sup>3</sup>. Consommations ou prélèvements nets 4.1 Mds de m<sup>3</sup> (12% des prélèvements). Part de l'industrie 4%, soit 160 millions de m<sup>3</sup> (6% du prélèvement de l'industrie).

Le taux de réutilisation de l'eau en France est inférieur à 1% alors qu'il est estimé à 14% en Espagne et plus de 80% dans les pays les plus avancés comme Israël.

Prix moyen TTC direct des services de l'eau potable en 2021 environ 4.3 €/m<sup>3</sup> +/- 1€/m<sup>3</sup> (pour 120m<sup>3</sup>/an) - Ces prix ont pour perspective une augmentation drastique dans les années à venir.

Prix direct intégrant l'assainissement, les services d'eau potable, taxes et redevances aux agences de l'eau. Prix n'intégrant pas les coûts indirects dus à une gestion non optimisée de l'eau: pertes de production, baisse de productivité, adaptation au changement climatique, évolutions réglementaires, dégradation d'image, perte de valeur des actifs, etc...

Investissements de 3 à 4 Mds€/an estimés par les professionnels de l'eau pour rénover/adapter réseaux, raccordements, traitements, réutilisation, stockage.

#### *b. Recommandations<sup>1</sup>*

- i. Connaissance et sensibilisation - Faire prendre conscience dans un pays traditionnellement riche en eau, que cette ressource peut devenir rare et chère.**
  1. Renforcer les connaissances sur la ressource en eau, ses usages et leurs perspectives d'évolution
  2. Prendre en compte les risques associés à l'eau dans les stratégies RSE des entreprises (manque d'eau, inondations, qualité de l'eau)
- ii. Investissements et Innovation - prioriser les solutions les plus efficaces**
  1. Planifier la rénovation et le développement des infrastructures: procédé hydro-économe, canalisation, stockage, traitement, réutilisation, recyclage...
  2. Encourager les solutions fondées sur la nature, par exemple l'infiltration d'eau dans les nappes
  3. Développer la réutilisation des eaux dans les bâtiments neufs ou à réhabiliter: arrosage, sanitaires, nettoyage....
- iii. Adapter le cadre économique et fiscal à la rareté de la ressource**
  1. Intégrer le juste prix interne de l'eau dans les modèles économiques des entreprises et des territoires
  2. Promouvoir une réforme des redevances équitable et proportionnée : Si la réforme des redevances doit viser un rééquilibrage des contributions, elle doit également être

---

<sup>1</sup> Sources et références : Guide de l'Eau proposé par France Chimie - Version 2023 ; Recommandations CESE - 11 Avril 2023 ; 53 mesures pour l'eau - planification écologique - 30 Mars 2023 ; CDP reports - Water

incitative, soutenable et concernent l'ensemble des différents acteurs en fonction de leurs impacts.

3. Renforcer le soutien aux investissements sur le petit et le grand cycle de l'eau : relèvement du plafond des financements des agences de l'eau, réforme des règles d'encadrement des aides qui limitent les possibilités de financement des projets.

**iv. Adapter et simplifier la Gouvernance**

1. Simplifier et assurer la cohérence des décisions entre le découpage administratif et hydrogéologique. La gestion de l'eau doit suivre une logique de bassin versant, pas de carte administrative.
2. Renforcer et accélérer la planification au travers des SAGE et PTGE
3. Anticiper les crises :
  - a. Clarifier les processus décisionnels prenant en compte les situations hydrogéologiques locales
  - b. Adapter les arrêtés préfectoraux aux caractéristiques de chaque installation classée
  - c. Organiser des délais de prévenance suffisants

**v. Adapter le cadre juridique**

1. Sécuriser juridiquement les projets : comme la plupart des grands projets aujourd'hui (EnR, infrastructures linéaires...), ceux associés à l'eau peuvent parfois faire l'objet d'une vive opposition et de multiples recours juridiques. Il convient donc de trouver le juste équilibre entre la protection de l'environnement et le besoin de développement des infrastructures dans le domaine de l'eau comme cela a été fait dans la loi d'accélération des EnR.
2. Lever les freins réglementaires, en particulier en ce qui concerne les solutions de réutilisation.
3. Rendre obligatoire la protection sanitaire des captages d'eau potable
4. Assurer un partage équitable de l'eau en tenant compte de l'ensemble des enjeux du développement durable